



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 28 avril 2023

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL: PET 2164 – 413 / sp

Objet : Pétition n° 2164 – Ofrappen vum erhalenswäerten Barrièreshaischen zu Miersch.

Monsieur le Président,

Comme suite à vos demandes respectives des 23 mai 2022 et 29 mars 2023, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame la Ministre de la Culture à l'égard de la pétition n° 2164 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen



Luxembourg, le 21.04.23

Réf. : 842xf350f

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Objet : Pétition n°2164- Ofrappen vum erhalenswaerten Barrièreshaischen zu Miersch -
Demande de prise de position

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 31 mars dernier et dans le cadre de la pétition n°2164-
« Ofrappen vum erhaalenswäerten Barrièreshaischen zu Mersch » qui a comme but la
sauvegarde et la conservation de cet immeuble où naquit Aloyse Kayser, je suis en mesure de
vous informer de ce qui suit :

L'immeuble en question a été retenu dans l'inventaire du patrimoine architectural de la
commune de Mersch comme remplissant les critères pour un classement comme patrimoine
culturel national. Conformément à l'article 23 et suivants de la loi du 25 février 2022 relative
au patrimoine architectural, il fut proposé au classement comme patrimoine culturel national
par décision du conseil de Gouvernement et fut également partie de l'enquête publique dans
ce cadre.

Conformément à l'article 28 de la prédite loi du 25 février 2022, l'immeuble bénéficie de la
protection provisoire comme patrimoine culturel national depuis la publication de l'inventaire
du patrimoine architectural aux fins d'enquête publique jusqu'à l'entrée en vigueur du
règlement grand-ducal de classement définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations très distinguées.

Sam TANSON
Ministre de la Culture

Dossier suivi par : Beryl Bruck
Tél.: 247 - 76610
email : beryl.bruck@mc.etat.lu

Adresse:
4, Bd F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Adresse postale:
L-2912 Luxembourg